

## DÉCISION 399 / 2024

### RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR DES TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE SAINT-LADRE A MONTIGNY-LES-METZ

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses » de la Région Grand Est,

#### DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses » de la Région Grand Est, un accompagnement financier pour la réalisation des travaux de désimperméabilisation dans le cadre de la requalification de la rue Saint-Ladre à Montigny-lès-Metz, au taux de 29,17%, sur la base d'un projet estimé à 106 477,20 euros hors taxes.

Fait à Metz, le **22 AOUT 2024**



Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240823-Decis399-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**  
**Travaux de désimperméabilisation dans le cadre de la requalification de la rue Saint-Ladre à Montigny-lès-Metz**

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Terrassement	7 668,00 €	9 201,60 €	<u>Aides publiques :</u>	54 120,00 €	50,83%
Démontage de chaussées et trottoirs	7 560,00 €	9 072,00 €	AERM (sollicite)	31 059,40 €	29,17%
Construction de chaussées	29 667,60 €	35 601,12 €	Région Grand Est (sollicite)		
Dallage/pavage	37 800,00 €	45 360,00 €			
Bordures et caniveaux	12 441,60 €	14 929,92 €			
Réseaux assainissement, eau potable et défense incendie	6 804,00 €	8 164,80 €	<u>Autofinancement :</u>		
Réseaux électrique, télécommunication et télédistribution	4 536,00 €	5 443,20 €	Fonds propres	21 297,80 €	20,00%
			Emprunts		
			Credit-bail		
			Autres		
<b>TOTAUX</b>	<b>106 477,20 €</b>	<b>127 772,64 €</b>		<b>106 477,20 €</b>	<b>100%</b>